



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-015-2023-10

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2023-09-25-00007 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/86 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 3
IDF-2023-09-25-00006 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/96 portant modification de l'arrêté en date du 21 avril 1981 ayant autorisé la création de l'officine de pharmacie (2 pages)	Page 6
IDF-2023-09-25-00008 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/98 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-25-00007

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/86 constatant la  
caducité d une licence d une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/86

**constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 13 mai 1987, portant octroi de la licence n°94#000097 à l'officine de pharmacie sise 140 rue du Général de Gaulle à Sucy-en-Brie (94370) ;
- VU** l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2022/104 en date du 13 décembre 2022 ayant autorisé le regroupement de deux officines de pharmacie et octroyant la licence n°94#002351 à l'officine de pharmacie issue du regroupement sise 140 avenue Charles de Gaulle à Sucy-en-Brie (94370) ;
- VU** le courrier en date du 20 juillet 2023 par lequel Madame Hông-Yen NGUYEN restitue la licence n°94#000097 à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France suite au regroupement de l'officine de pharmacie sise 140 avenue Charles de Gaulle à Sucy-en-Brie (94370) ;
- CONSIDERANT** que l'officine de pharmacie issue du regroupement autorisé par l'arrêté du 13 décembre 2022 susvisé, sise 140 avenue Charles de Gaulle à Sucy-en-Brie (94370) et exploitée sous la licence n°94#002351, est effectivement ouverte au public à compter du 15 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°94#002351 entraîne la caducité de la licence n°94#000097;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est constatée, à compter du 15 juin 2023, la caducité de la licence n°94#000097, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°94#002351, de l'officine de pharmacie issue du regroupement au sein du local sis 140 avenue Charles de Gaulle à Sucy-en-Brie (94370).

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 25 septembre  
2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par délégation  
Le Directeur du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-25-00006

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/96 portant  
modification de l'arrêté en date du 21 avril 1981  
ayant autorisé la création de l'officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/96

portant modification de l'arrêté en date du 21 avril 1981  
ayant autorisé la création de l'officine de pharmacie.

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 21 avril 1981 portant octroi de la licence n°78#001157 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise le Centre commercial du quartier des Près à Montigny-le-Bretonneux (78180) ;
- VU** la demande en date du 09 août 2023 par laquelle Madame Annick QUEVREUX sollicite la modification de la licence n° 78#001157 ;

**CONSIDÉRANT** que la Mairie de Montigny-le-Bretonneux a procédé à un numérotage rectificatif au sein de la commune de Montigny-le-Bretonneux (78180) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté de la licence de création n° 78#001157 de l'officine dont Madame Annick QUEVREUX est titulaire, en date du 21 avril 1981, doit être rectifié en conséquence ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions d'exploitation de l'officine de pharmacie dont Madame Annick QUEVREUX est titulaire sont pour le reste inchangées ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté en date du 21 avril 1981, portant création de l'officine de pharmacie autorisant Madame Annick QUEVREUX est modifié comme suit,

**Les termes :**

« Centre commercial du quartier des Près à Montigny-le-Bretonneux (78180) »

**sont remplacés par les termes :**

« 6 place André Malraux à Montigny-le-Bretonneux (78180) »

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 25 septembre  
2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PÉRUS



Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-25-00008

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/98 constatant la  
caducité d une licence d une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/98

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 29 juillet 1959, portant octroi de la licence n°92#002011 à l'officine de pharmacie sise 9 place le Vau à Asnières-sur-Seine (92600.) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2022/05 en date du 17 janvier 2022 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers le 7 bis à 11 rue Adolphe Briffault à Asnières-sur-Seine (92600) et octroyant la licence n°92#002385 à l'officine ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 01 août 2023 par lequel Madame Jasmine REMTOULA informe l'Agence régionale de santé d'Île-de-France de l'ouverture effective au public de l'officine sise 7 bis à 11 rue Adolphe Briffault à Asnières-sur-Seine (92600) suite au transfert et restitue la licence n° 92#002011;

**CONSIDERANT** que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 17 janvier 2022 susvisé, sise 7 bis à 11 rue Adolphe Briffault à Asnières-sur-Seine (92600) et exploitée sous la licence n°92#002385, est effectivement ouverte au public à compter du 26 mai 2023 ;

**CONSIDERANT** que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°92#002385 entraîne la caducité de la licence n°92#002011 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est constatée, à compter du 26 mai 2023, la caducité de la licence n°92#002011, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°92#002385, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 7 bis à 11 rue Adolphe Briffault à Asnières-sur-Seine (92600).

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 25 septembre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par délégation  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PÉRUS